REGLEMENT ECOLE D’ATHLETISME

Les entrainements se font au stade de la Fourragère, les mercredis après-midi :

* de 15 h. 00 à 16 h. 00 pour **les éveils** (2012 à 2014)
* de 16 h. 00 à 17 h. 00 pour **les poussins** (2010 et 2011)
* de 17 h. 00 à 19 h. 00 pour **les benjamins** (2008 et 2009), **minimes** (2006 et 2007) et **cadets** (2004 et 2005)

Des entrainements supplémentaires pour les benjamins, minimes et cadets sont prévus les mardis et jeudis, de 18 h. 00 à 19 h. 00

Les catégories ci-dessus sont celles officielles à partir du 1er Novembre 2020.

**Il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires de début et de fin de chaque entrainement. Ils doivent accompagner et récupérer leur enfant dans l’enceinte du stade.**

Tous les adhérents au club doivent fournir :

* le bulletin d’adhésion dûment rempli et signé
* le certificat médical, **obligatoire**, de moins de 6 mois, avec mention « apte à la pratique de la course à pied ou de l’athlétisme en compétition », y compris pour un cours d’essai.
* le règlement de la cotisation à l’ordre de Massilia Marathon (possibilité de régler en 3 fois : Septembre, Octobre et Novembre. Tous les chèques datés du jour de l’adhésion)

**Dossier complet à remettre lors de l’inscription.**

Le coût de l’inscription est dû dans sa totalité. Aucun remboursement ne sera effectué après la prise de licence.

Chaque licencié reçoit une tenue. Il s’engage à porter le maillot du club lors des compétitions auxquelles il participe.

**Tout licencié s’engage à respecter le règlement du club.**

**Les parents s’engagent à mener régulièrement les enfants aux entrainements et à leur permettre de participer aux compétitions, à aider, dans la mesure du possible, le club dans ses organisations internes.**

L’adhérent ou son représentant légal autorise Massilia Marathon à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le licencié peut paraitre, prisent à l’occasion de l’activité au sein du club, sur tous supports, pour la durée la plus longue prévue par la loi.